

## RÉSULTATS SEMESTRIELS 2022 ET ANR AU 30 JUIN 2022

- ANR de 47,71 millions d'euros au 30 juin 2022, en baisse de 7,5% sur le semestre ;
- Remboursement de l'intégralité des Actions de Préférence Rachetables (« ADPR ») et réduction de capital ;
- ANR par action de 11,30 € au 30 juin 2022, en légère baisse (-0,6%) sur le semestre en raison de la réduction de capital ;
- 12,5 millions d'euros de trésorerie à fin juin à comparer à la trésorerie de 25,02 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Paris, le 29 juillet 2022 – ALTUR INVESTISSEMENT (Euronext - FR0010395681 - ALTUR) présente ses comptes semestriels au 30 juin 2022, arrêtés par la Gérance, revus par le Conseil de surveillance et certifiés par le Commissaire aux Comptes le 28 juillet 2022. Le rapport financier semestriel a été mis à la disposition du public ce jour et peut être consulté dans la rubrique « Publications » sur le site de la société [www.altur-investissement.com](http://www.altur-investissement.com).

François Lombard, gérant d'ALTUR INVESTISSEMENT commente :

*« Après un exercice 2021 excellent marqué par 7 opérations financières, ALTUR INVESTISSEMENT a poursuivi en 2022 dans un contexte plus incertain, avec un investissement au capital de EMP Rotomoulage, une souscription à la Société de Libre Partenariat<sup>1</sup> (« SLP ») Extens, société d'investissement dédiée à la e-santé, ainsi que la cession d'une participation au capital de Log's.*

*ALTUR INVESTISSEMENT a versé, en mai 2022, un dividende de 0,65 € par action au titre des résultats 2021. »*

### Trois opérations réalisées au 1<sup>er</sup> semestre 2022

Les opérations réalisées illustrent la stratégie historique d'ALTUR INVESTISSEMENT visant à accompagner des PME familiales et patrimoniales françaises :

- L'investissement réalisé en mars au capital de **EMP Rotomoulage**, fabricant de pièces rotomoulées recyclables ;
- La souscription en mai à la SLP **Extens** dans le cadre du 3<sup>ème</sup> fonds « Logiciels et Données de Santé » ;
- La cession de 100% des titres détenus au capital de **Log's**, permettant à ALTUR INVESTISSEMENT de concrétiser une plus-value significative.

### ANR au 30 juin 2022

<sup>1</sup> Créée par la loi Macron en août 2015, la société de libre partenariat (SLP) vient compléter l'offre de structures déjà disponibles en France qui permettent d'associer les investisseurs à la gouvernance d'un fonds d'investissement (comme les SICAV aux formats de société anonyme ou de SAS). La SLP doit permettre une flexibilité de gestion, à l'image des limited partnerships, tout en apportant une sécurité juridique aux gestionnaires et aux investisseurs (source AMF).

Au 30 juin 2022, l'Actif Net Réévalué (ANR)<sup>2</sup>, soit la valeur actualisée du portefeuille et des éléments bilantiels (trésorerie et dette), s'élève à 47,71 millions d'euros contre 51,56 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit une baisse de 7,5% notamment liée au versement, en mai 2022, du dividende susvisé.

Au 30 juin 2022, l'actif d'ALTUR INVESTISSEMENT est composé de :

- Un portefeuille de 18 participations valorisées à 34,75 millions d'euros ;
- Des disponibilités pour 12,99 millions d'euros (correspondant à la trésorerie de 12,5 millions d'euros complétée des disponibilités liées au contrat de liquidité) ;
- Pas de dettes financières.

Compte-tenu par ailleurs du rachat et de l'annulation des Actions de Préférence Rachetables (« ADPR ») annoncés par communiqué du 26 avril 2022 et intervenus ensuite au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022, l'ANR par action est lui en légère baisse (-0,6%), à 11,30 € au 30 juin 2022 contre 11,31 € au 31 décembre 2021.

### Résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2022

Au 1<sup>er</sup> semestre 2022, le résultat net ressort à +185,4 k€, provenant essentiellement du produit de cession de la société Log's, contre un résultat négatif à hauteur de -2 077,5 k€ au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

### Stratégie et perspective 2022

Compte tenu des incertitudes liées à la guerre en Ukraine, à la hausse des matières premières et la remontée des taux, l'équipe de gestion d'Altur Investissement souhaite faire preuve de prudence sur les nouveaux investissements. La priorité est donnée à l'accompagnement des dirigeantes et dirigeants des entreprises dans lesquelles la société a investi, comme nous l'avons fait dans les précédentes périodes troublées.

Cependant, Altur Investissement est en phase de finaliser deux investissements qui devraient être réalisés au deuxième semestre 2022 dans des secteurs dans lesquels la société a une forte expérience.

## À PROPOS D'ALTUR INVESTISSEMENT

ALTUR INVESTISSEMENT a vocation à accompagner – en tant qu'investisseur de référence ou coinvestisseur – des PME familiales et patrimoniales et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO).

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR – Euronext : Compartiment C

### Prochain rendez-vous :

**21 octobre 2022** : ANR au 30 septembre 2022

### Composition du portefeuille

A ce jour, les actifs financiers d'ALTUR INVESTISSEMENT sont répartis au sein de 13 sociétés, 3 FPCI et 2 portefeuilles investis dans des secteurs stratégiques :

#### Santé :

- *Acropole*, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- *Menix*, leader français des prothèses orthopédiques et des implants dentaires ;
- *BIOBank*, leader français dans le secteur des allogreffes ;
- *Cousin Biotech*, concepteur et fabricant de dispositifs médicaux implantables en textile technique ;
- *Naogen Pharma*, produits radios pharmaceutiques innovants pour l'imagerie moléculaire non-invasive ;

<sup>2</sup> Cet ANR est calculé sans changement de méthode et présenté avant prise en compte de la part revenant aux commandités.

- *FPCI Capital Santé I*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé ;
- *FPCI Capital Santé II*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé ;
- *SLP Extens III*, gérée par Extens et investissant dans la e-santé.

#### Services générationnels :

- *Pompes Funèbres de France*, réseau de franchisés d'agences funéraires.

#### Industrie à forte valeur ajoutée :

- *Sermeta*, leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation ;
- *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers ;
- *EMP Rotomoulage*, développe et produit des pièces rotomoulées sur mesure 100% recyclables.

#### Distribution spécialisée :

- *Demarne*, spécialiste de l'importation et du commerce de gros des produits de la mer ;

#### Hôtellerie :

- *Mercure Nice Notre Dame*, établissement de 198 chambres ;
- *Mercure Lyon Centre Château Perrache*, établissement de 120 chambres ;
- *FPCI Turenne Hôtellerie II*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de l'hôtellerie.

#### Divers :

- *Dromadaire*, spécialiste de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- *Trophy*, portefeuille détenant des titres de participation de trois PME françaises.

#### **Contacts**

**Altur Investissement**  
François Lombard ou  
Bertrand Cavalie  
Tél. : 01 86 64 01 82

**ACTUS finance & communication**  
Manon Clairet  
Relations Presse  
Tél. : 01 53 67 36 73  
[mclairret@actus.fr](mailto:mclairret@actus.fr)

**ACTUS finance & communication**  
Jérôme Fabreguettes-Leib  
Relations Investisseurs  
Tél. : 01 53 67 36 78  
[altur@actus.fr](mailto:altur@actus.fr)

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion ) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci-après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.